



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 30 novembre 2023  
tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - Mairesse  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présentes :**

Madame Kaouther Saadi, greffière et directrice générale adjointe  
Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 30.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter :  
la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité  
des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR** 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2023**  
**202311-381** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 novembre 2023 tel que ci-après  
reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 novembre 2023
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 4.1 Aucun
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
  - 5.1 Modification du lieu pour la tenue de la séance du conseil municipal du 17 avril 2024

5.2 Signature de l'acte de vente pour le lot 1 250 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur la rue Notre-Dame Est

5.3 Convention de contribution financière dans le cadre de l'entente MEIE-Ville 2021-2024

## **6. RÈGLEMENT**

6.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement PR23-44 - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2024

## **7. CONTRAT**

7.1 Contrat pour le projet DDG-2023-16 - Auscultation de la chaussée pour le plan d'intervention 2024-2028

## **8. PERSONNEL**

8.1 Aucun

## **9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

9.1 Aucun

## **10. DIVERS**

10.1 Aucun

## **11. AFFAIRE NOUVELLE**

11.1 Aucun

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **RAPPORT DES SERVICES**

5.

## **MODIFICATION DU LIEU POUR LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2024**

**202311-382**

5.1

Considérant qu'il y a lieu de déplacer la séance du conseil municipal du 17 avril 2024 à la salle 1 du Centre récréatif Édouard-Rivet plutôt qu'à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville.

Considérant que l'article 318 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ) c C-19 stipule que le conseil peut désigner, par résolution, s'il le juge à propos, un autre endroit sur le territoire de la municipalité pour la tenue d'une séance du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

De désigner la salle 1 du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la tenue de la séance du conseil municipal du 17 avril 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE POUR LE LOT 1 250 926 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS SUR LA RUE NOTRE-DAME EST**

**202311-383**

5.2

Considérant la décision de la Ville d'exercer son droit de préemption pour le lot 1 250 926 à la séance du 25 septembre 2023 (résolution 202309-319).

Considérant le règlement 107-2023 – Règlement décrétant une dépense de dix-neuf millions de dollars (19 000 000 \$) et un emprunt de quinze millions de dollars (15 000 000 \$) pour l'acquisition d'un immeuble dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption adopté à la séance extraordinaire du 29 août 2023 (résolution 202308-288).

Considérant que 4 000 000 \$ du prix d'achat proviennent du fonds spécial pour fins de parcs, laquelle affectation est permise, conformément à l'article 117.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), pour l'acquisition de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'accès public à l'eau ou à des fins d'espaces naturels.

Considérant l'obtention d'un prêt-pont (crédit à court terme) de la part de la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles pour le financement des quinze millions de dollars (15 000 000 \$), lequel financement fera l'objet d'un appel d'offres au mois de février 2024 (résolution 202311-379).

Considérant qu'un dépôt de 950 000 \$ a déjà été transféré au compte en fidéicomis des conseillers juridiques du vendeur (Gowling WLG), le ou vers le 26 octobre 2023, le tout conformément aux dispositions de l'offre d'achat.

Considérant l'aide financière disponible par le biais du programme de subvention pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal, auquel la Ville de Montréal-Est et le terrain en question sont admissibles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la trésorière à remettre aux conseillers juridiques du vendeur en fidéicomis, un transfert bancaire de fonds d'un montant de (18 050 000 \$), montant que le vendeur ne pourra recevoir que sur confirmation de la publication de l'acte de vente signé au registre foncier.

D'entériner le versement du dépôt de 950 000 \$ déjà transféré au compte en fidéicomis des conseillers juridiques du vendeur (Gowling WLG), le ou vers le 26 octobre 2023, le tout conformément aux dispositions de l'offre d'achat.

D'autoriser le paiement d'une somme de 14 028,09 \$ conformément au mémoire des répartitions préparé par Me Angelo Febbraio, notaire, le 5 décembre 2023, pour le paiement des taxes municipales et scolaires à même le surplus non autrement affecté.

D'autoriser la mairesse, madame Anne St-Laurent, et la greffière, madame Kaouther Saadi, à signer l'acte de vente pour l'achat du lot 1 250 926 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis sur la rue Notre-Dame Est et tout autre document utile permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :	ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :
Monsieur le conseiller Michel Bélisle	Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau	Monsieur le conseiller Robert Schloesser
Monsieur le conseiller Yan Major	
Monsieur le conseiller Denis Marcil	

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## **CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE MEIE-VILLE 2021-2024**

### **202311-384**

5.3

Considérant l'entente de subvention pour la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation pour la décontamination, le réaménagement, la revalorisation ou la mise à niveau de terrains à l'intérieur d'une zone préalablement identifiée dans l'Est de Montréal.

Considérant l'exercice du droit de préemption par la Ville de Montréal-Est pour le lot 1 250 926 lors de la séance du 25 septembre 2023 (résolution 202309-319).

Considérant que ce terrain répond parfaitement aux critères d'admissibilité pour le programme de subvention pour la réhabilitation des terrains contaminés.

Considérant que la Ville de Montréal-Est peut solliciter la participation financière de la Ville de Montréal pour son projet de décontamination du lot 1 250 926, en concordance avec la convention de contribution financière dans le cadre de l'entente MEIE-Ville 2021-2024.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser la signature de la convention de contribution financière de 20 000 000\$ dans le cadre de l'entente MEIE-Ville 2021-2024, ainsi que tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente, par madame Anne St-Laurent, mairesse, et madame Colleen McCullough, trésorière.

Sur cette proposition, madame la mairesse appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION :  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau  
Monsieur le conseiller Yan Major  
Monsieur le conseiller Denis Marcil

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser

## **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

### **RÈGLEMENT**

6.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT PR23-44 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024**

##### **202311-385**

6.1

Denis Marcil donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2024 et dépose le projet de règlement PR23-44 à cette fin.

### **CONTRAT**

7.

#### **CONTRAT POUR LE PROJET DDG-2023-16 - AUSCULTATION DE LA CHAUSSÉE POUR LE PLAN D'INTERVENTION 2024-2028**

##### **202311-386**

7.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet DDG-2023-16 - Auscultation de la chaussée pour le plan d'intervention 2024-2028.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction du génie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'autoriser une dépense de 43 885,97 \$, taxes incluses pour le projet DDG-2023-16 payable par le poste budgétaire 02-310-00-411.

D'octroyer le contrat à 8418748 Canada Inc. (GIE).

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

12.

Début : 17 h 34 Fin : 17 h 35

Des questions et interventions ont été reçues ou posées par le citoyen suivant durant la séance :

- Monsieur Marc Raymond

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **202311-387**

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De lever la séance à 17 h 36.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

KAOUTHER SAADI  
Greffière